

Mise en ligne : 8 novembre 2019.  
Dernière modification : 12 décembre 2020.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

Raphaël MOREAU, Hanoï  
(Blois, 1853-Hanoï, 23 mars 1913)  
transporteur,  
puis photographe et éditeur de cartes postales,  
typographe

CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 1<sup>er</sup> mars 1893)

Nous apprenons que M. Moreau, ancien garde principal, a pris de M. Labeye, la suite du service subventionné des voitures et diligences entre Hanoï et Bac-ninh.

---

Publicité  
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 mars-1<sup>er</sup> juillet 1893)

**SERVICE POSTAL SUBVENTIONNÉ**  
ET DES  
**Voitures publiques entre Hanoï et Bac-ninh**  
**RAPHAEL MOREAU**  
**Hanoi, quai de Cu-phu (maison Labeye)**  
**SERVICE QUOTIDIEN**  
*Départs de Gia-lam et de Bac-ninh. —*  
**6 h. 30 matin et 1 h. 30 soir.**  
L'Entrepreneur tient à la disposition  
de MM. les voyageurs des voitures à  
volonté.  
S'adresser pour tous renseignements:  
à Hanoi, chez M. R. MOREAU, quai de  
Cu-phu; à Bac-ninh chez M. COIGNET,  
représentant, ancienne route mandarine  
(derrière la Ferme d'Opium.)

SERVICE POSTAL SUBVENTIONNÉ  
Voitures publiques entre Hanoi et Bac-ninh

RAPHAËL MOREAU  
Hanoï, quai de Cu-Phu (maison Labeye)

---

SERVICE QUOTIDIEN  
Départs de Gia-lam et de Bac-ninh. — 6 h. 30 matin et 1 h. 30 soir.

---

L'Entrepreneur tient à la disposition de MM. les voyageurs des voitures à volonté.

---

S'adresser pour tous renseignements : à Hanoï, chez M. R. Moreau, quai de Cu-phu ;  
à Bac-ninh chez M. COIGNET, représentant, ancienne route mandarine (derrière la  
Ferme d'Opium.)

---

CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 juin 1893)

Depuis le 11 courant et jusqu'à nouvel ordre, le service du transport des correspondances postales entre Hanoï et Bac-ninh, dont M. Moreau avait l'entreprise, sera assuré au moyen de coolies trams.

Les départs de Hanoï et de Bac-ninh auront lieu tous les jours à 6 h. du soir.

Le courrier arrivera dans ces deux villes entre 5 et 6 h. du matin.

---

CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 octobre 1893)

La gaieté française ne perd pas ses droits au Tonkin.

La semaine dernière, de superbes affiches annonçaient une grande cavalcade pour dimanche. Le rendez-vous était à 4 heures 1/2 devant le Café Central.

À l'heure indiquée un des nouveaux breaks de l'entreprise Moreaux partait, emportant de joyeux fêtards, déguisés, la figure peinte, et accompagnés d'un orchestre, composé des meilleurs artistes de Béhanzin en tournée au Tonkin.

Le cortège, au son de la musique, a parcouru toutes les rues de la capitale, s'arrêtant, entre-temps, pour inspecter les Compagnies d'assurance contre la soif, jusqu'à l'heure du dîner où se trouvaient réunis, nous dit-on, les membres de l'honorable corporation des *posticheurs* de l'Imprimerie Schneider, organisateurs de cette manifestation, dont le but était de s'amuser fraternellement.

La cavalcade, après les toasts, a remonté en voiture pour faire une promenade aux flambeaux.

Tout le monde est rentré à bon port, avec bonne brise dans les voiles, se promettant de recommencer à première occasion.

---

CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 novembre 1893)

M. Moreau a l'honneur d'informer le public qu'il a cédé à la date du 1<sup>er</sup> novembre, son entreprise de voitures à M. Saint-Cène.

Prochainement nouveaux tarifs et installation nouvelle.

S'adresser, en attendant, 89 ou 113 route du Grand-Bouddha.

---

CHRONIQUE LOCALE  
ÉLECTIONS MUNICIPALES  
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 octobre 1896)

Sollicite aussi les suffrages, M. Moreau (Raphaël) dont voici la profession de foi :

Chers Concitoyens,

Sollicité par un certain nombre d'électeurs de me présenter comme candidat à l'un de sièges vacants au conseil municipal de Hanoï, je viens vous demander vos suffrages.

Vous me connaissez tous.

Vous savez que je suis libre et indépendant, que je ne suis inféodé à aucune coterie ni ne fait partie d'aucune société ou association quelconque.

Mon indépendance et ma liberté d'action me permettront, au sein du conseil municipal, de pouvoir proposer ou faire adopter toutes les mesures tendant à assurer le bien-être et la fortune de tous tes habitants de notre ville.

Je m'attacherai surtout à faire protéger les petits, à les mettre à l'abri des exploiters qui les grugent.

Tous les abus, quels qu'ils soient — et ils sont nombreux — trouveront en moi un adversaire acharné.

Électeurs,

Ennemi des impôts et des patentes de tous genres qui vous écrasent, je m'efforcerai, par mes votes au Conseil municipal, de les faire diminuer.

La grandeur et la prospérité d'une ville ne se reconnaissent pas aux centimes additionnels dont sont accablés ses habitants, mais bien au contraire à la fortune particulière de chacun des citoyens.

Mon programme est donc :

Diminution des patentes et impôts !

Place aux petits !

Hanoï, le 8 octobre 1896  
RAPHAËL MOREAU,  
Typographe.

[Raphaël Moreau arriva en tête au premier tour avec 40 voix et ne se représenta pas au second.]

---

PHOTOGRAPHIE FRANÇAISE

Publicité  
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 janvier-20 juillet 1899)

**Photographie Française**  
**R. MOREAU**  
**HANOÏ. — Rue Jules-Ferry, 88**

**VUES DU TONKIN**

<b>Prix de l'unité</b> }	18 × 24, 0 \$ 40
	13 × 18, 0 \$ 20
	9 × 12, 0 \$ 15

En dépôt chez: M. Schneider, libraire à Hanoi et à Haiphong; M. Crébessac, libraire, MM. Godard et C<sup>ie</sup>, négociants à Hanoi, et MM. Beaumont et Rochat, négociants à Tuyên-quang.

**Vente de Produits Photographiques**  
**PLAQUES ET PAPIERS LUMIÈRE**

En raison du grand nombre de Vues du Tonkin qui lui sont demandées, M. R. Moreau prie ses nombreux clients de vouloir bien l'excuser du retard apporté dans l'envoi de leur commande.

Les personnes rentrant en France et désirant des Vues du Tonkin, sont priées d'en faire la commande au moins un mois à l'avance.

Demander le *Tarif* et la *Nomenclature des Vues*, chez les dépositaires ou à M. R. MOREAU, rue Jules-Ferry, 88, à Hanoi.

5

PHOTOGRAPHIE FRANÇAISE  
R. MOREAU  
HANOÏ. — Rue Jules-Ferry, 88  
VUES DU TONKIN

Prix de l'unité  
18 x 24, 0 \$ 40  
13 x 18, 0 \$ 20  
9 x 12, 0 \$ 15

En dépôt chez : M. Schneider, libraire à Hanoi et à Haiphong ; M. Crébessac, libraire, MM. Godard et Cie, négociants à Hanoi, et MM. Beaumont et Rochat, négociants à Tuyên-quang.

VENTE DE PRODUITS PHOTOGRAPHIQUES  
PLAQUES ET PAPIERS LUMIÈRE

M. R. Moreau se rendra, dans le courant de l'année 1899, dans les principaux centres du Tonkin et se mettra à la disposition du public pour l'exécution des portraits, groupes, vues ou types qui lui seront commandés.

VARIANTE À PARTIR DU 2 MARS 1899

En raison du grand nombre de vues du Tonkin qui lui sont demandées, M. R. Moreau prie ses nombreux clients de vouloir bien excuser du retard apporté dans l'envoi de leur commande.

Les personnes rentrant en France et désirant des vues du Tonkin sont priées d'en faire la commande au moins un mois à l'avance.

Demander le *Tarif* et la *Nomenclature des Vues*, cher les dépositaires ou à M. R. MOREAU, rue Jules-Ferry, 88, Hanoi.

Plusieurs vues sont reproduites in  
Robert Dubois, *Le Tonkin en 1900*, Paris, Société française d'éditions d'art

JOURNAUX  
(*Annuaire général de l'Indochine*, 1901, p. 1314 )

Tonkin  
Moreau, *L'Intermédiaire des photographes amateurs*, boulevard Đông-khanh, 45, Hanoi.

CHRONIQUE LOCALE  
CONSEIL MUNICIPAL  
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 juillet 1901)

.....  
LETTRE DE M. MOREAU

Le résident maire fait connaître au conseil qu'il a reçu une lettre de M. Moreau, candidat aux dernières élections municipales, proposant au conseil diverses réformes ou modifications.

Cette lettre est déposée au secrétariat de la mairie, à la disposition des membres du conseil qui désireraient en prendre connaissance.

.....  
LA FÊTE NATIONALE À HANOÏ  
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 juillet 1901)

.....  
Les prix de tir ont été hardiment disputés. M. le général en chef, qui porte un vif intérêt à la jeune société, avait, pour la circonstance, autorisé la cession de cartouches pour fusil modèle 1886, ce qui a permis au comité de faire faire le concours avec arme de guerre et M. le commandant du 9<sup>e</sup> de Marine avait mis à la disposition de la société avec une grande amabilité, le personnel de marqueurs nécessaire.

M. Despland a gagné le premier prix, un fusil, et le second prix, un objet d'art, après avoir été disputé par MM. O. Kelly, Paturel, d'Argence et Moreau, tous quatre tireurs excellents, a été accordé à M. Moreau.

À PROPOS DE L'AFFAIRE MARTIN  
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juillet 1901)

Nous avons dit, en relatant l'assassinat de notre malheureux compatriote Martin que, entre autres responsabilités encourues à ce sujet par l'administration de la province de Bac-ninh, pesait lourdement celle du retrait des *linhs* accordés précédemment à M. Martin pour sa sécurité personnelle.

Avec nous, nos confrères *l'Indo-Chinois*, *Tribune indochinoise* ont affirmé le même fait.

Un démenti formel a été opposé à notre affirmation.

Pour preuve nouvelle que nous n'affirmons jamais sans nous être munis au préalable de renseignements précis, nous exposons dans notre salle des dépêches une photographie d'un groupe pris par M. Moreau, photographe à Hanoï, comprenant la maison d'habitation de M. Martin, au gué du Son-ca-Lau, M. Martin, une femme annamite à son service, le personnel indigène employé à la ferme d'alcool et deux *linhs* attachés à la personne de M. Martin pour sa garde.

Les personnes qui voudraient d'ailleurs se procurer cette photographie, peuvent s'adresser à M. Moreau qui la cède, je crois, au prix d'une piastre.

---

Société de tir et de gymnastique  
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 octobre 1901)

À l'occasion des fêtes de la Toussaint, un concours de tir aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> novembre, au stand de la Société (route de Hué) de 3 à 5 heures du soir.

Fusil Lebel modèle 1886. — à 200 m.

1<sup>er</sup> prix. — Une part de la Mutuelle de France et des Colonies premier semestre, prix offert par M. C. Fort, et un diplôme.

2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> prix, un diplôme. Fusils Gras, modèle 1874. — à 200 mètres.

1<sup>er</sup> prix. — 12 vues photographiques 18/24 de la collection R. Moreau, offert par M. Moreau, et un diplôme.

2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> prix. — Un diplôme.

Tir au revolver à 15 mètres.

1<sup>er</sup> prix. — 12 vues photographiques 13x18 de la collection de M. Moreau, offert par M. Moreau, et un diplôme.

2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> prix. — Un diplôme.

Les distributions des diplômes obtenus précédemment aux différents concours, aura lieu au stand, à l'issue de la réunion.

---

Société de tir et de gymnastique  
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 novembre 1901)

La Société de tir de Hanoï donnait hier une réunion.

Dès 3 h. 1/2, malgré une température glaciale, le stand était empli d'une assistance nombreuse. Au hasard, nous remarquons MM. Pouvey, Surcouf, attaché au cabinet du gouvernement général ; Moreau le photographe très connu du boulevard Dong-kanh ; Ravescott ; Behanoix ; Decugis, maître armurier ; notre confrère Koch, de *l'Indo-Chinois*, Leclerc, avocat défenseur, etc., etc.

.....

---

Hanoï  
CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 mars 1902)

Hier soir, à 3 h. 1/2, les sous-officiers du détachement du génie sont allés en corps déposer une superbe couronne en aluminium sur la tombe du sergent Bobillot.

Le singent Pommerat a prononcé quelques paroles empreintes du plus pur patriotisme.

Nos félicitations sincères à ce corps d'élite qui sait honorer ses morts avec autant de discrétion que de sincérité.

En sa qualité d'ancien sous-officier du 3<sup>e</sup> génie, M. Fort, notre sympathique compatriote, a pris ensuite la parole, et applaudit à l'initiative conçue par ses jeunes camarades qui savent si dignement comprendre et le devoir et l'honneur.

Puis M. Moreau, le photographe bien connu, voulant conserver un souvenir de cette touchante cérémonie, prit plusieurs épreuves de la tombe du héros Bobillot et des personnes présentes.

---

CHRONIQUE  

---

SOCIÉTÉ AMICALE DES PHOTOGRAPHES AMATEURS EN INDO-CHINE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 avril 1902)

Le nombre des amateurs de photographie croissant chaque jour en Indo-Chine, certains d'entre eux nous ont demandé si l'heure ne serait pas propice pour fonder en ce pays une Société amicale des photographes amateurs, [d'après] les statuts qui régissent les sociétés identiques déjà établies en France.

Nous soumettons ce projet à nos lecteurs et abonnés, en les priant de vouloir bien nous donner leur avis à ce sujet.

Dès que nous aurons reçu un certain nombre d'adhésions, nous provoquerons une réunion du plus grand nombre possible d'amateurs photographes, réunion dans laquelle seront jetées les bases de la future société et qui élira un comité provisoire.

La société mettrait à la disposition de ses membres un atelier, un laboratoire et, moyennant une faible rétribution, des placards pour mettre à l'abri leurs appareils et produits. En s'arrangeant avec une maison de la place, la société pourrait fournir à prix réduits les plaques, papiers et produits photographiques nécessaires à ses membres.

Avec les facilités de communications qui vont nous permettre sous peu de voir Hanoï relié à tous les points du Tonkin, de l'Annam et de la Cochinchine, il serait intéressant de faire des excursions artistiques, telles, par exemple, qu'aux grottes de Ky-Lua ou à la Porte-de-Chine sur le chemin de fer de Lang-Son ; une autre fois, la ligne ferrée de Hanoï à Haïphong amènerait les sociétaires de ces deux villes à Hai-Duong ou dans une partie quelconque du Bay-Say, telle que Kê Sat, qui sera bientôt relié par un tramway à vapeur d'un côté à Xuân-Dao (ligne du chemin de fer) et de l'autre à Phu-Ninh-Giang (ligne fluviale).

Qui nous empêchera, un peu plus tard, de pousser une pointe dans la riche province de Thanh-Hoa qui cache, non loin du chef-lieu, les tombeaux de la famille royale des Lê ? Ninh-Binh livrera à nos objectifs ses rochers suspendus au-dessus du Dâi. Dans les environs de Nam-Dinh, nous trouverons la tour-pagode à treize étages. À Hung-Yên,

nous arracherons à l'obscurité de la Pagode-des-Supplices les magnifiques bas-reliefs représentant les tourments de l'enfer bouddhique.

Partout, dans notre beau pays indo-chinois, il y a à glaner pour le photographe.

En raison de l'éloignement des différentes parties de l'Union indo-chinoise, il pourrait être formé des sous-comités dont le siège serait à Haiphong, Tourane, Saïgon et Vientiane, et qui communiqueraient directement avec le comité central à Hanoï.

Un bulletin mensuel de la société serait publié à Hanoï. Chaque sous-comité enverrait au siège social de la société le résultat de ses délibérations, opérations financières, propositions, etc., qui serait inséré au bulletin.

L'Exposition qui va s'ouvrir à Hanoï en cette fin d'année va amener un grand nombre de visiteurs, dont la plupart font partie des sociétés de photographie de France : ils seront heureux de rencontrer ici des confrères pour les recevoir ; et de notre côté nous ne pourrions que trouver avantage à fréquenter ces nouveaux arrivés qui nous mettront au courant des progrès et des dernières découvertes dans l'art photographique.

Nous faisons appel à tous les amateurs-photographes de l'Indo-Chine et prions nos confrères de la presse indo-chinoise de vouloir bien nous aider, par sa publicité, à attirer des adhérents à la future Société Amicale des Photographes Amateurs en Indo-Chine.

R. MOREAU

---

#### AVIS

(*L'Avenir du Tonkin*, 7 et 10 avril 1902)

M. R. Moreau, photographe, demande à louer, pour le 1<sup>er</sup> mai prochain, une maison pouvant convenir à son genre de commerce (avec magasin et cour assez spacieuse) ; ferait un bail de longue durée.

---

#### Hanoï

#### CHRONIQUE LOCALE

(*L'Avenir du Tonkin*, 21 avril 1902)

Les Photographes Amateurs, réunis dimanche au café du Lac, ont constitué le comité provisoire de la Société amicale :

MM. le docteur Le Lan, président ;

de Canson, trésorier ;

R. Moreau, secrétaire ;

Catherine, membre ;

Fenech, membre ;

Jean, membre ;

Mandron, membre.

Une réunion générale des adhérents à la Société aura lieu vendredi prochain 25 avril, à 9 heures du soir, au Café Bouffier.

---

#### Hanoï

#### CHRONIQUE LOCALE

(*L'Avenir du Tonkin*, 7 mai 1902)



Nous apprenons avec plaisir que M. Moreau, le photographe bien connu, a obtenu comme récompense à l'Exposition de 1900 un superbe diplôme de Médaille d'argent comme exposant au groupe 111, classe 12.

Nous sommes heureux de lui adresser toutes nos félicitations.

---

Hanoï  
CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 août 1902)

M. Moreau, le sympathique directeur de l'*Intermédiaire des photographes*, a fait, dimanche, une chute de pousse-pousse qui lui a occasionné une fracture du bras. Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

---

Hanoï  
CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 octobre 1902)

Notre compatriote M. Moreau, le photographe bien connu à Hanoï, vient de nous adresser une collection des nouvelles cartes postales illustrées qu'il met en vente.

Cette série, entièrement composée de vues de l'Indo-Chine et de la Chine méridionale, sera, nous n'en doutons pas, très appréciées des collectionneurs. Nous adressons à M. Moreau, en même temps que nos remerciements, nos félicitations pour son travail qui dénote un véritable artiste.

---

Publicités  
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 juin 1903-24 février 1904)

DEMANDEZ PARTOUT  
LA MAGNIFIQUE COLLECTION DE  
CARTES POSTALES ILLUSTRÉES  
3<sup>e</sup> série  
Types, métiers, scènes annamites  
de R. MOREAU (de Hanoï)

---

Hanoï  
ÉLECTIONS MUNICIPALES  
BOÎTE AUX LETTRES  
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 octobre 1902)

Nous recevons la leurs suivant« :

Hanoï, le 1<sup>er</sup> Juin 1904.  
Monsieur le Rédacteur en chef de *L'Avenir du Tonkin*,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer la lettre suivante dans votre estimable journal :

Cher Monsieur Pelloux,

Après le scrutin de dimanche dernier, qui vous accorde un nombre de voix supérieur à celui que j'ai obtenu, la discipline électorale m'oblige à prier les électeurs qui ont bien voulu voter pour moi de reporter leurs suffrages sur votre nom.

La lutte reste donc circonscrite entre le candidat des indépendants, lesquels vous restez seul à représenter, et le candidat de l'autre parti.

J'ose espérer que les électeurs sauront sur lequel des deux ils doivent porter leurs suffrages.

Recevez, cher Monsieur Pelloux, mes meilleurs souhaits pour votre succès dimanche prochain et agréez mes salutations empressées.

Signé : R. Moreau.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Signé : PELLOUX.

---

ÉCHOS  
POLICE DE SÛRETÉ  
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 juin 1904)

L'agent Moreau qui a institué, sous les ordres de ses chefs, le service de la sûreté, vient, une fois de plus de se distinguer en faisant une capture remarquable.

On se souvient peut-être que son homonyme, M. Moreau photographe, fut autrefois volé de plus de deux mille francs d'appareils et de marchandises.

Le boy de confiance, qui n'avait pas la conscience très nette et avait, pour son compte, opéré quelques larcins de moindre importance, fut incarcéré.

Cependant, pour sa défense, il ne cessait de répéter qu'il n'était pas le voleur et que l'important détournement avait été fait par deux soldats.

Tout dernièrement, au cours de différentes recherches, l'agent Moreau apprenait qu'un soldat avait, en ville, dans une maison amie, une grande malle remplie de produits photographiques et d'appareils de valeur complètement neufs.

Une enquête habilement menée lui faisait savoir que le propriétaire de la malle n'avait pas d'autres ressources que son prêt avec lequel il n'aurait pu acheter tous ces objets coûteux.

Il était en traitement à l'hôpital, sur le point d'être renvoyé en France où il aurait revendu le produit de son vol. L'autorité judiciaire avertit tout de suite l'autorité militaire. Une perquisition eut lieu. On retrouva dans la caisse environ la moitié des marchandises disparues et les boys précédemment arrêtés, en l'absence du propriétaire, reconnurent la provenance de celles-ci.

En même temps, le soldat X, pressé de questions, donnait le nom de son complice, un autre soldat, comme lui, actuellement en traitement à l'hôpital de Quang.Yen et qui serait rapatrié tout prochainement, probablement par le même transport.

Des télégrammes furent aussitôt lancés et le nécessaire fut fait.

Ces deux peu intéressants personnages, actuellement en prévention, seront déférés à la justice.

Voilà deux captures qui font le plus grand honneur à l'agent Moreau et qui prouvent avec quelle intelligence il fait

.....

l'a placé.

Si l'on ajoute que pour remplir sa tâche, il n'a qu'un collègue français et des auxiliaires annamites sur lesquels son collègue ni lui ne peuvent guère compter, on conviendra que leur service est plutôt délicat et pénible et qu'ils le remplissent à la satisfaction de tous.

Ils sont parfaitement dirigés et conseillés par leur chef direct, le brigadier Vallette. Mais le personnel et les frais de service pour payer ou gratifier les indicateurs sont réellement trop peu importants.

Nous appelons l'attention de M. le Procureur général sur cette intéressante question.

---

#### PHOTOGRAPHIE FRANÇAISE

(*L'Avenir du Tonkin*, 3, 4 et 5, 14 septembre 1904)

M. R. MOREAU, *photographe* à Hanoi, rue Paul-Bert, 52 *bis*, a l'honneur d'informer sa clientèle que la « Société R. Moreau et Cie » est dissoute depuis le 30 août 1904 et qu'il continue seul, comme par le passé, à tenir sa maison de fournitures photographiques.

Prochainement, sera mise en vente la 5<sup>e</sup> série des cartes postales illustrées de la Collection R. MOREAU.

Les cartes coloriées de la 4<sup>e</sup> série seront désormais vendues 12 fr. la collection de 100 cartes, au lieu de 24 fr., et 15 centimes la carte au lieu de 30 centimes.

Envoyer les commandes à l'adresse ci-dessus.

---

#### À VENDRE

(*L'Avenir du Tonkin*, 30 janvier-10 février 1905)

Un fond de commerce de photographe

Situé Rue Paul-Bert.

D'une valeur approximative de 20.000 fr. (avec droit au bail)

Prière d'adresser les offres à M. Genevois, syndic de la faillite Moreau.

---

#### VENTE APRÈS FAILLITE

(*L'Avenir du Tonkin*, 11-15 février 1905)

Le mardi 11 février 1905, à 8 h. du matin, au domicile du sieur Moreau, photographe, rue Paul-Bert, n° 52 *bis*, il sera procédé par le ministère de M<sup>e</sup> Boyé, huissier ffons de commissaire priseur, à la vente aux enchères publiques des marchandises, matériel et mobilier, consistant en appareils photographiques, produits et articles photographiques, vitrine, rayons, bureaux, lit de Hong-Kong, etc., etc.

Au comptant 5 % en sus.

---

Hanoï

CHRONIQUE LOCALE

(*L'Avenir du Tonkin*, 18 mai 1905)

Au 2<sup>e</sup> conseil de guerre. — Mardi se sont déroulés devant le 2<sup>e</sup> conseil de guerre du Tonkin, les débats de l'affaire Quelet et Maury. Ces deux militaires avaient à répondre à une incubation de trois vols qualifiés, commis la nuit avec effraction au préjudice de M. Moreau, photographe à Hanoi, et M. Spork, représentant dans la même ville de l'Alliance commerciale française. Les faits, trop bien établis, ne pouvaient laisser aucun doute sur la culpabilité des deux accusés. L'un d'eux, Maury, avait déjà à son casier trois condamnations dont deux pour vols.

Aussi la tâche de leurs défenseurs ne laissait pas d'être difficile en raison de ces antécédents et des charges qui pesaient sur eux.

Maury avait demandé l'appui de la parole à M. Jollivet, directeur du *Petit Tonkinois*. Pour des raisons que nous ignorons, le président du 2<sup>e</sup> conseil de guerre, l'honorable colonel de Félix, de l'arme du génie, a cru devoir refuser l'autorisation demandée.

Il est juste d'ajouter que les défenseurs choisis alors par les accusés n'ont pas été inférieurs à la mission difficile et délicate qui leur incombait.

M. le colonel de Félix présidait ; l'accusation était soutenue par M. le capitaine Rouvin, du 9<sup>e</sup> colonial, rapporteur près le 2<sup>e</sup> conseil de guerre.

M. le commandant Hirtzmann, du 9<sup>e</sup> colonial, un lieutenant du génie et un adjudant des tirailleurs tonkinois, complétaient le tribunal ; l'officier d'administration de 1<sup>re</sup> classe Lotz remplissait les fonctions de greffier, assisté d'un adjudant secrétaire.

Rappelons succinctement que les trois vols dont Quelet et Maury avaient à répondre, ont été commis à trois reprises différentes l'an dernier chez deux de nos compatriotes à Hanoi. Pour pénétrer chez M. Spork, rue Jules-Ferry, les deux accusés durent escalader le pylône de l'éclairage électrique. Comme l'a dit éloquemment M. le commissaire rapporteur, *leur audace ferait pâlir les plus fieffés cambrioleurs*.

Malgré toute l'importance de cette affaire, les débats commencés à 7 heures et demie du matin se sont terminés à une heure et quart de l'après-midi. Les principaux témoins étaient absents, cette circonstance a paru défavorable à la défense. De la confrontation de ces témoins, il aurait pu jaillir quelques éclaircissements nécessaires à toute la manifestation de la vérité. Les témoignages du témoin chinois entendu ont soulevé de la part du défenseur de Quelet de légitimes constatations auxquelles le tribunal a paru se rallier.

Le plaidoirie des deux jeunes soldats de première classe, MM. Goupillot et Bastien, a dépassé toute l'attente. En effet, ils ont su, pendant trois heures, captiver par le développement fort bien conduit toute la sympathique attention du public et du tribunal.

Avec une science juridique fort bien déduite, M. Bastien a soutenu sans défaillance, les intérêts de son client. Celui-ci avait, en outre, à répondre à une inculpation d'outrages envers un supérieur à l'occasion du service. La tâche était ingrate, et la culpabilité bien établie. Aussi M. Bastien a conclu en demandant pour Maury les circonstances atténuantes sur les faits de vols et d'outrages, tout en écartant la question de service. Ce qui a été accordé par le Conseil.

Avec une habileté et une éloquence réelles, M. Goupillot a présenté, à son tour la difficile défense de Quelet. S'appuyant sur un certificat médico-légal de M. le Docteur Salanoue-Ipin, médecin-major de 1<sup>re</sup> classe, qui a examiné l'accusé, M. Goupillot s'applique à établir l'irresponsabilité de son client. Il fait ressortir l'influence désastreuse exercée par Maury, un intellectuel remarquable sous tous les rapports, sur Quelet moins favorisé par la nature. Il paraît évident, de l'avis même de M. le commissaire-rapporteur, que Maury a conçu, dirigé et exécuté toute la série des vols, Quelet n'aurait été qu'un instrument passif. Maury a été, en effet, l'objet de deux condamnations devant les tribunaux civils et d'une troisième en conseil de guerre, de la métropole.

Nous ne pouvons nous empêcher de protester hautement, une fois de plus, contre l'admission dans un corps aussi sympathique que l'infanterie coloniale d'éléments aussi dissolvants et déjà tarés. Il serait temps, nous le répétons, que ce corps, où il ne devrait

entrer que des hommes d'élite sous tous les rapports, fût d'abord purgé énergiquement et ramené à son origine qui en constituait, aux yeux de tous, une arme de choix.

Il est regrettable de constater que la même condamnation ait frappé ces deux hommes, dont l'un était un professionnel, et l'autre un inconscient, gangrené par ce contact forcé.

M. Goupillot, avec un juste sentiment de la différence de responsabilité, concluait à l'acquittement pur et simple de son client, en raison de ce fait que l'admission dans un groupement d'hommes aussi nombreux et aussi impressionnables d'éléments aussi dangereux devait amener ce résultat.

Nous en voyons, du reste, trop fréquemment la manifestation dans les agissements de certains militaires, qui nuisent à la bonne réputation et à [ligne illisible] rades.

Après l'audition de ces remarquables plaidoiries qui avaient été précédées du réquisitoire serré et impartial de M. le commissaire rapporteur faisant fonctions de ministre public, le conseil a condamné Quelet et Maury à cinq ans de réclusion, à la dégradation militaire, et pour Maury, à cinq ans d'interdiction de séjour.

Nous voulons ajouter nos félicitations personnelles aux deux jeunes défenseurs qui ont su apporter tout leur cœur et toute la force de leur argumentation à remplir convenablement la tâche qui leur était dévolue.

---

Hanoï  
CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 mai 1905)

Un spectacle pénible. — Hier matin, mardi a eu lieu dans la grande cour de la caserne du 9<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale, une parade pour l'exécution de la sentence prononcée dans sa séance du 16 mai 1905, par le 2<sup>e</sup> conseil de guerre du Tonkin contre le soldat Maury, 1<sup>o</sup> à cinq ans de réclusion, dégradation militaire, cinq ans d'interdiction de séjour pour vols qualifiés et complicité de vols qualifiés ; 2<sup>o</sup> à six mois de prison pour outrages par paroles envers un supérieur à l'occasion du service.

Cette dernière peine se confond avec la première.

Maury est ce militaire qui, de connivence avec son camarade Quelet, du même régiment, commit plusieurs vols qui eurent un certain retentissement, l'un au préjudice de M. Moreau, photographe, et l'autre, rue Jules-Ferry chez M. Spork, le représentant de l'Alliance commerciale française.

Nous avons relaté, la semaine passée, les incidents de l'audience au cours de laquelle ils furent juges et condamnés.

Maury, seul, a paru à la cérémonie d'hier matin. Quelet a interjeté appel du jugement qui l'a frappé.

En conséquence et pour l'exécution du jugement du 2<sup>e</sup> conseil de guerre, Maury a été conduit à la parade du 23 mai à 7 heures du matin, à l'effet d'y entendre la lecture de sa sentence.

Dès l'heure indiquée, les troupes désignées pour cette parade, arrivent successivement et prennent leur position respective.

L'effectif du 9<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale en garnison en Hanoï est là, tout entier. Sont également présents, deux sections d'artillerie coloniale commandées par un lieutenant, un peloton du 1<sup>er</sup> régiment de tirailleurs tonkinois commandé par un lieutenant, un demi peloton de l'escadron de chasseurs annamites, sous le commandement d'un sous-officier européen.

Deux gendarmes assistent à cette triste cérémonie. Tout à l'heure ils recevront des mains de l'autorité militaire cette épave de ce qui fut un homme, un soldat ayant

l'honneur de porter l'uniforme des marsouins. Dans un moment, ce sera un tel, numéro matricule tant. Ainsi va le monde !

Les recrues ayant moins de trois mois de service assistent à la parade. Que l'abaissement de ce condamné leur serve d'exemple et les préserve de tout entraînement funeste.

Toutes les troupes sont placées sous les ordres du chef de bataillon Cornuel du 9<sup>e</sup> Colonial qui remplace le sympathique lieutenant colonel Virgitti, empêché.

À 7 heures, un mouvement se produit. C'est l'heure de la cérémonie. En effet, un piquet de quatre hommes, commandé par un caporal, débouche sur la place, le condamné est au milieu du piquet, celui-ci vient se placer au centre de la place, bien en vue de tous les assistants. L'attention de tout le monde se porte sur le petit groupe formé du greffier du 2<sup>e</sup> conseil de guerre, du condamné, de son escorte. D'une voix claire et vibrante, le greffier donne lecture de la sentence du tribunal.

Cette lecture terminée, le chef de bataillon, commandant tes troupes présentes, s'avance, et d'une voix entendue de tous :

« Soldat Maury, vous êtes indigne de porter les armes. Au nom du peuple français, nous vous dégradons. »

Un sous-officier du 9<sup>e</sup> Colonial, requis pour ce douloureux office, d'un geste rapide, fait tomber à terre tous les insignes militaires de l'uniforme de Maury.

Le condamné défile, entouré des hommes du piquet sur tout le front des troupes. Quelles ont dû être les réflexions de cet être en passant sous les yeux de ses compagnons d'armes qui, maintenant, l'ont exclu de leurs rangs. Honneur et Patrie, ces deux grands mots ont perdu pour Maury toute signification. Pense-t-il aux siens que son déshonneur frappe dans leurs sentiments profonds ? On ne le dirait par car Maury sourit sardoniquement.

Le défilé est terminé. Les gendarmes, représentants du service pénitentiaire colonial, reçoivent des mains du greffier, Maury ainsi que l'extrait du jugement. Cette pièce essentielle doit accompagner le condamné dans son transfèrement jusqu'au lieu où il purgera sa peine.

Toujours encadré du même piquet, entre les mains des gendarmes, Maury est conduit à la prison, où il attendra l'heure de son départ vers le lieu désigné pour sa détention.

Les troupes défilent à leur tour et regagnent chacune leur casernement.

---

#### LA PIASTRE AU DÉCÈS (*L'Avenir du Tonkin*, 4 avril 1913)

J'ai signalé, dans un récent article, la triste situation dans laquelle se trouvent ou peuvent se trouver, à la colonie, la femme et les enfants des fonctionnaires à soldes modiques, ou des colons pauvres, quand le mauvais sort veut que le chef de famille disparaisse soudain, frappé d'une de ces maladies qui peuplent si rapidement le champ de repos de la route de Hué. Et à ce sujet, on fait de mélancoliques et suggestives réflexions quand, à intervalles plus ou moins longs, pour un souvenir à donner, ou pour un nouveau mort à escorter, comme ce fut le cas pour nous, la semaine passée, derrière le cercueil de ce pauvre et bon M. Moreau, pour qui la vie coloniale fut si chiche de joies et si prodigue de désenchantements, — on fait, dis-je, de mélancoliques et suggestives réflexions, quand on remarque combien vite s'allongent les lignes de tumulus sous lesquels dorment, dans la paix de Dieu, ceux que nous avons connus — et aimés souvent.

Et, quand certains noms nous reviennent en mémoire, on se surprend à penser que sans doute le défunt est moins à plaindre que ceux qu'il a laissés derrière lui sans ressources, et pour qui l'avenir est plein de menaces.

C'est à propos de ceux-là, — de ceux qui restent, — qu'un lecteur de *l'Avenir du Tonkin*, prenant acte de l'article en question sur les orphelins, me suggère une idée qui, mise en pratique, peut être d'un grand secours à nombre d'entre nous que le malheur vient frapper doublement quand il nous ravit des êtres chers et que, de plus, il nous laisse désemparés moralement, et sans ressources matérielles devant cet irréparable.

Pourquoi, me dit ce lecteur, ne lanceriez-vous pas l'idée de la création au Tonkin d'une de ces tontines d'espèce particulière qui fonctionnent en beaucoup d'endroits dans la Métropole et ailleurs, et qui donnent de très bons résultats ?

.....

---